

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.12

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Patrick FERRARI pouvoir à Mme Valérie VIGNE, M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Monique PONS.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS SUR LE SITE DU STADE MUNICIPAL - PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AB 45**

**Exposé :**

La commune a accordé le 5 septembre 2022 à la société FREE MOBILE une déclaration préalable, référencée n°03102222P0071, pour installer un relais de téléphonie mobile sur le site du stade municipal, référencé au cadastre section AB parcelle n°45 et situé 197 route de Fronton.

Le projet prévoit l'installation :

- d'antennes et faisceaux hertziens sur un pylône de 25 mètres en remplacement d'un mât d'éclairage existant,
- de coffrets techniques,
- et d'une clôture grillagée avec filet pare-ballons.

Afin de permettre le raccordement de cette installation au réseau de distribution d'électricité, la société ENEDIS a besoin d'établir sur la parcelle communale suscitée 2 canalisations souterraines permettant l'enfouissement de câbles électriques Basse Tension (BT), tel qu'indiqué sur le plan des travaux établi par ENEDIS et annexé à la présente.

Ainsi, ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude à titre réelle et perpétuelle sur la parcelle AB n°45 portant sur un droit de passage en tréfonds sur une largeur de 3 mètres pour l'installation de 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 120 mètres destinées à la distribution électrique. Cette servitude est consentie sur la base d'une indemnité de 75 euros. Elle est traduite sous la forme d'une convention référencée DF26/043423 par ENEDIS dont le projet est annexé à la présente délibération. Elle devra être entérinée par la conclusion d'un acte notarié dont les frais seront à la charge exclusive du demandeur.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la constitution de ladite servitude de passage.

### **Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de constitution de servitude annexé,

Vu le plan de situation annexé,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** d'approuver le projet d'acte de constitution de la servitude de passage de canalisation électrique sur la parcelle AB n°45 au profit d'ENEDIS, telle qu'énoncée dans la convention référencée DF26/043423,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude consentie à ENEDIS et tous documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif de ladite servitude.

**Article 3 :** d'accepter l'indemnisation proposée unique et forfaitaire de 75 euros.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*